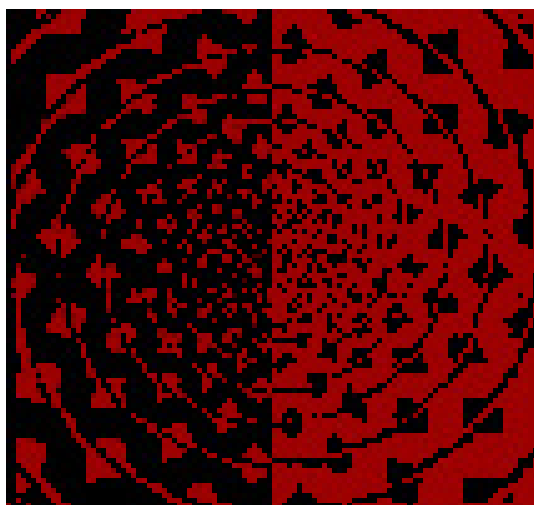


Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit



Titre: **Une théorie politique du risque.**
Lecture transversale des écrits de Ulrich Beck.

Auteur: **Yasmine Jouhari**

N° **145**

Année : **2009**

© CPDR, Louvain-la-Neuve, 2009

This paper may be cited as : Yasmine Jouhari , « Une théorie politique du risque. Lecture transversale des écrits de Ulrich Beck », in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°145, 2009.

Une théorie politique du risque. Lecture transversale des écrits de Ulrich Beck

L'intérêt des écrits de Beck sur la question du risque est, selon nous, qu'ils posent les jalons pour une pensée d'une cosmopolitique. La théorie du risque doit être retraversée en tant qu'annonciatrice d'une réflexion politique sur le cosmopolitisme, projet qui est clairement explicité par Beck en 2001 dans le cadre de sa conférence à l'Iddri¹. A partir de ce moment, il devient évident qu'une dissociation des travaux sur le risque et la cosmopolitique est intenable chez Beck. Nous ferons alors le pari qu'une bonne compréhension de la théorie du risque nécessite une relecture diachronique des ouvrages de l'auteur dans le sens où nous serons menés à retraverser ses propos sur le risque à partir de clés d'entrées qui ne sont pas clairement identifiables comme telles dans ses premiers écrits en la matière. Autrement dit, lire la théorie du risque dans ce qu'elle a de précurseur d'une cosmopolitique est une façon de relire le risque à partir d'un horizon politique. Ce déplacement que nous essayerons d'opérer ici n'est que trop peu traité pour lui-même par les théoriciens du risque ou de la cosmopolitique se basant sur Beck.

1 U. Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque » (trad. B. Guibert), Conférence Iddri et le Medd, décembre, Idées pour le débat N°01/2001, accessible à l'adresse : <http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/La-dynamique-politique-de-la-societe-mondiale-du-risque>.

L'hypothèse que nous soutiendrons tout au long de cet article est que s'enquérir de la tâche d'une lecture politique du risque demande de repenser Beck à partir d'autres clés d'entrées que celles communément adoptées. La tendance générale² est de se concentrer sur la conceptuelle sociologique de modernité et de modernité réflexive, laquelle sert alors de pont entre les premiers travaux beckéens sur le risque et les plus récents sur la cosmopolitique. Bien qu'il s'agisse d'un pôle important de la recherche de l'auteur, nous émettons l'hypothèse que ce détour n'est pas nécessaire pour comprendre l'impact et l'enjeu de sa théorie du risque ; au contraire, la focalisation sur le dépassement d'une sociologie de la modernité par une sociologie de la modernité réflexive obstrue la visibilité des apports en terme de réflexion sur le politique et le social qui sont pourtant les atouts majeurs de la théorie du risque de Beck. Plus encore, cette voie d'accès aux risques incarne aussi une autre limite qui est de restreindre la cosmopolitique à un acte d'ordre méthodologique pour les sciences sociales – étant donné que la démarche cosmopolitique consiste à étendre le geste de la modernité réflexive propre à l'épistémologie des sciences sociales sur les sciences à une épistémologie des sciences sociales sur le social et le politique – ce qui nous ferait passer à côté de la richesse des propositions et des implications en terme d'actions collectives, d'émergence d'acteurs politiques, et de capacitation des acteurs etc. dont les ouvrages de Beck sont porteurs. Ce sont les raisons pour lesquelles nous tenterons de rendre justice à la dimension politique du risque qui est déjà latente dans la *Société du risque*³ ce qui fait alors tant écho à l'article charnière entre les écrits sur le risque et la cosmopolitique qu'est « La dynamique politique de la société mondiale du risque » qu'à sa théorie de la « cosmopolitique »⁴.

Cette perspective politique du risque qui nous sert de fil rouge dans notre lecture des travaux de Beck nous ouvre des portes sur les réels enjeux d'une théorie du risque et de sa gestion c'est-à-dire d'y voir le lieu où s'est joué/se joue la démocratie, l'organisation politique, la communauté et le lien social. Avant d'en arriver là, nous dégagerons, dans l'œuvre de Beck, quelques nuances normatives de taille car la théorie de la gestion des risques a le mérite d'à la fois différencier

2 Cf. : B. Latour, « Is Re-modernization Occuring – And if so, How to prove it ? A commentary on Ulrich Beck », in *Theory, Culture & Society*, 20/3 (2003), pp. 35-48; M. Alario and W. Freudentberg, « The Paradoxes of Modernity: Scientific Advances, Environmental Problems, and Risks to the Social Fabrics? », in *Sociological Forum*, 18/2(2003), pp.193-214; J. Van Loon, *Risk and Technological Culture. Towards a Sociology of Virulence*, Routledge, New York, 2002 and B. Adam, U. Beck and J. Van Loon (eds.), *The risks Society and Beyond. Critical Issues for Social Theory*, Sage Publication, London, 2000.

3 U. Beck, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité* (trad. Bernardi), Aubier, Paris, 2001 [première parution en allemand en 1986].

4 U. Beck, « The Cosmopolitan Perspective: Sociology of the Second Age of Modernity », in *The British Journal of Sociology*, 51/1, (2000), pp. 79-105; ID., « Global Democracy. The Higher Politics of the Nation-State », in *Metapolitica*, 5/18, (2001), pp. 66-71; ID., *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation* (trad. Duthoo), Aubier, Paris, 2003 [première parution en allemand en 2002]; ID., *Qu'est-ce que le cosmopolitisme* (trad. A. Duthoo), Aubier, Paris, 2006 [première parution en allemand en 2004]; ID., *World at Risk* (trad. Ciaran Cronin), Polity Press, UK, 2009 [première parution en allemand en 2007].

et de superposer trois niveaux de discours sur le risque dont les implications normatives sont d'ordre politique. Notre thèse est qu'il y a une tripartition claire dans toutes les études sur le risque et sa gestion entre le plan cognitif (la perception des risques), le plan praxéologique (la gouvernance) et celui du politique (la représentation de la capacité d'action qu'à une communauté d'elle-même). Ces trois plans sont rarement travaillés conjointement et servent souvent de porte d'entrée sur la question de la gouvernance des risques. L'intérêt de Beck et surtout d'une lecture politique de sa théorie du risque nous permet à la fois d'identifier ces trois niveaux de discours sur le risque dans ce qu'ils ont de plus général et de relever que l'auteur les travaille conjointement. Ces trois niveaux ne sont perceptibles que d'un point de vue politique car il faut d'abord déployer la théorie du risque dans ce qu'elle prétend être une théorie de l'histoire du social à partir du risque. Si l'on accepte de faire le pari avec Beck qu'une histoire du social est possible à partir du risque alors trois temps de l'histoire se présentent à nous ; trois temps où se nouent et se révèlent les trois niveaux de discours sur le risque : le moment du risque physique, connaissance causaliste, risque technique, connaissance technique, et du risque politique, connaissance incertitude. Ces trois temps de l'axe cognitif sont conjoints à trois temps du point de vue praxéologique – gestion technique, gestion procédurale et gestion cosmopolitique – et à celui du politique – la communauté des spécialistes, celle des experts et celle de l'opinion publique. A la fin de notre développement, il deviendra clair qu'une lecture politique de la théorie du risque est déjà un traité sur la cosmopolitique en ce que les deux études ont un but commun : réfléchir sur le risque politique ainsi que la politique comme risque.

1. Contextualisation épistémologique d'une théorie politique du risque

Le débat concernant la gestion des risques se déploie sur trois fronts qu'est l'axe cognitif, l'axe praxéologique et l'axe politique. Généralement, le risque est abordé soit sous l'angle cognitif dont l'exemple type est celui de la philosophie ou de la sociologie des sciences qui se focalisent sur la question de la perception des risques avec Slovic⁵, Freudentburg⁶ et Perrow⁷; soit sous l'angle praxéologique qui prend souvent des formes éthiques comme chez Jonas⁸, Ewald⁹, Goddard¹⁰; soit sur le plan politique avec des études plus

5 P. Slovic, «Perception of Risk», in *Science*, Vol. 236 (1987), pp. 280-285.

6 W.R. Freudentburg, «Perceived Risk, Real Risk: Social Science and the Art of Probabilistic Risk assessment», in *Science*, 242/4875 (1988), pp. 44-49; ID. and Alaio, M., « The Paradoxes of Modernity: Scientific Advances, Environmental Problems, and Risks to the Social Fabric? », in *Sociological Forum*, 18/2 (2003), pp. 193-214.

7 C. Perrow, *The Next Catastrophe*, Princeton University Press, USA, 2006.

8 H. Jonas, *Le principe responsabilité* (trad. J. Greish), Flammarion, France, 1979.

9 F. Ewald, « L'expérience de la responsabilité », in *Qu'est-ce qu'être responsable*, Neuberger M., Ewald F., Hirsch E. and O. Goddard (eds.), Mécénat Sepia, France, 1997, pp. 57-81; ID., « Les valeurs de l'assurance », in *L'encyclopédie de l'assurance*, Economica, Paris, 1998, pp.399-424 ; F. Ewald., C. Gollier and N. De Sadeleer *Le principe de précaution*, PUF, France, 2009.

anthropologiques comme le réalise Douglas¹¹, Widalsky, Short¹² et Lupton¹³. Cette tendance à la spécialisation dans les recherches sur le risque n'est pas celle que privilégie Beck. En effet, tout en arguant vouloir proposer une épistémologie sociale plus adéquate au contexte d'incertitude qui nous est propre, l'auteur aborde le risque sur les trois fronts en même temps. Dans sa théorie du risque, Beck met en évidence que s'il se veut efficace, le traitement du risque doit passer par une analyse portant sur l'identification des risques, les modèles d'action déployés et les acteurs concernés car, au final, et c'est là toute la nouveauté du risque contemporain, le risque est politique : il touche toutes les sphères, il ne se limite pas à ses effets les plus visibles qui relèvent souvent du domaine technoscientifique. Lorsqu'il décide de traiter les trois niveaux de discours en même temps, Beck rend les risques *a priori* hypertechniques politiques.

L'objectif de Beck est, selon nous, de nous révéler que le risque a toujours été politique bien qu'il n'ait pas été pensé comme tel ; c'est pourquoi il nous propose, dès la *Société du risque* une histoire du social à partir du risque. Par ce détour, l'auteur peut alors mettre en évidence le gain quant à une réflexion sur la gestion des risques d'une interaction des discours sur le plan cognitif, sur le plan praxéologique et sur le plan politique. L'histoire sociale du risque, que nous identifions chez Beck, a pour but de proposer une nouvelle façon d'appréhender la problématique de la gestion des risques en tentant de souligner le caractère politique, incertain et global du risque.

L'idée est, selon nous, de répondre à un besoin grandissant de remédier à une mauvaise gouvernance des risques dont les effets sont assez visibles à présent tels qu'en témoignent les crises financières et économiques, les controverses écologiques, alimentaires et médicales etc. Ces divers événements témoignant d'un problème de gouvernance sont révélateurs de l'écueil des théoriciens ne traitant pas le risque dans toutes ses dimensions c'est-à-dire à partir du plan cognitif, praxéologique et politique. Alors que les démarches purement cognitives proposent des systèmes positivistes très poussés en vue de prévoir les risques, celles propres à l'action isolent la pratique productrice de risques en vue de la réguler à partir de cadre qui lui sont externes et celles plus politique proposent une analyse sociétale constructiviste du risque où il serait constitutif du vivre-ensemble. Beck dénonce l'incapacité qu'ont ces théories à proposer un

10 O. Goddard, *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1994.

11 Douglas and Widalsky, *Risk and Culture*, University of California Press, California, 1983.

12 J.F., Short, « The Social Fabric at Risk: Toward the Social Transformation of Risk Analysis », in *American Sociological Review*, 59/ 6 (1984), pp. 711-725; Short, J.F., « Hazards, Risks, and Enterprise: Approaches to Science, Law, and Sociological Policy », in *Law and Society Review*, 24/ 1 (1990), pp.179-198.

13 D. Lupton, *Risk and sociocultural theory: new directions and perspectives*, UK, Cambridge University Press, 1999.

modèle de gouvernance des risques adéquats à la situation d'incertitude contemporaine car elles ne perçoivent pas le risque comme un enjeu politique et passent dès lors à côté de la question fondamentale que posent les risques de part leur existence même : comment voulons-nous vivre ensemble ? Quel avenir voulons-nous ?¹⁴ Selon lui, ce sont ces interrogations qui doivent motiver et orienter les choix des risques qui sont perçus (cognitif), des modèles de régulation (praxéologique) et des acteurs mobilisés/ se mobilisant (politique). Le risque nous met avant tout face à une question les plus fondamentales qui portent sur le choix de société que nous faisons. C'est en cela que le risque doit être perçu comme un enjeu politique.

Or, traiter le risque à partir de certaines de ces facettes ne permet ni de répondre aux interrogations qu'il suscite, ni de comprendre qu'une solution absolue ne puisse être trouvée puisque l'incertitude dans laquelle il nous plonge est radicale – on ne peut pas éviter la question du choix du vivre-ensemble ou éradiquer tous les risques, ni de comprendre que la radicalité du risque est liée à la question qu'il pose à la communauté de part son existence même. Le réel problème que cible Beck quant aux approches traditionnelles du risque est de ne pas saisir l'enjeu véritable du risque qui est de nous mettre face à cette réflexion sur le vivre-ensemble. De ce fait, quelque soit l'angle d'approche considéré pour appréhender le risque et sa gestion, il s'agit toujours de s'interroger sur le type de possible que nous voulons nous offrir. L'absence d'attention à la radicalité du risque est, selon Beck, la cause majeure d'une mauvaise gouvernance des risques. Une fois la radicalité du risque mise à jour, il devient évident qu'une réflexion sur le risque engage les trois plans dans un même mouvement car la perception du risqué, le modèle de gouvernance et le type d'acteurs mobilisés dépendent des possibles que nous envisageons et qui guident nos actions. En d'autres termes, ces possibles déterminent ce qui est conçu comme risqué ou le choix d'une prise de risque. Le risque prend donc une dimension téléologique dans la mesure où il détermine l'action. C'est en ce sens, nous semble-t-il, qu'il faut comprendre la théorie du risque et ce qu'elle a de précurseur pour une cosmopolitique.

L'hypothèse selon laquelle la théorie du risque beckéenne est une théorie politique du risque nous permet de mettre en évidence qu'il y a chez l'auteur une tentative de systématisation du risque à partir de son impact social. Nous qualifions cette systématisation de sociogénèse du risque car elle permet à la fois de déterminer ce qu'est le risque et d'en comprendre l'impact sur la structure organisationnel du social dans le temps. Cette sociogénèse du risque est aussi

14 Cf. U. Beck, *La société du risque, op.cit.*, p. 104 : « Même dans leurs habillages statistiques, ultramathématiques ou technologiques, les discours sur les risques contiennent des assertions du type : *voilà comment nous voulons vivre* – soit des assertions auxquelles on ne peut répondre qu'en transgressant systématiquement les frontières des sciences naturelles et des savoirs techniques. »

emblématique d'une appréhension du risque sur base des trois plans : cognitif, praxéologique et politique. En liant d'emblée le risque à son impact social, Beck reconstruit une histoire sociale qui est aussi l'histoire sociale du risque laquelle comprend, nous le verrons, tant les types de perception, d'actions que d'acteurs mobilisés dans le cadre de la gestion des risques.

L'histoire sociale du risque que nous dégageons chez Beck est ce qui nous occupera ici. Nous défendrons la thèse qu'il y a trois moments clés dans l'histoire du risque qui correspondent à différents modèles de gouvernance des risques et de manière plus générale d'organisation sociale : le premier temps de cette histoire sociale est celui de la société des spécialistes ; le second est celle des experts alors que la dernière serait celle de l'opinion publique. Du point de vue de la gestion des risques, cela revient à soutenir que la communauté des spécialistes se préoccupe davantage des risques physiques en déployant des moyens techniques ; celle des experts a à être régulée à partir de principes procéduraux et éthiques afin d'éviter les débordements provoqués par des risques hypertechniques alors que la communauté de l'opinion publique serait celle qui par la mise en place d'une cosmopolitique considérerait le risque politique.

Lorsqu'il énonce ces trois temps¹⁵ de l'histoire sociale (du risque), Beck adopte la conceptualisation de « contrôle » qui est, selon nous, emblématique de l'appréhension du risque en fonction de ce qu'il est le lieu où se croise tant une réflexion sur le plan cognitif, praxéologique et politique.

« Il y a une grande différence entre les risques contrôlables et les dangers incontrôlables. Le monde des dangers incontrôlables est le monde des catastrophes naturelles. En ce sens, le passage de la peur paralysante des dangers au calcul des risques est une composante essentielle de l'épopée des Temps modernes. [...] Cela implique de rendre calculables et contrôlables tous les dangers, et par là-même de faire s'évanouir le danger en le transformant en risque. Dans la société mondiale du risque, cette distinction s'effondre. Nous entrons dans un monde de risques incontrôlables. »¹⁶

A la lumière de cette citation, nous comprenons que le premier temps est celui où s'installe un paradigme d'action dont la particularité est la contrôlabilité des faits physiques alors conçus en tant que risque. Le second temps de l'histoire sociale du risque est celui où le paradigme se radicalise et se complexifie en vue de prendre en charge les risques produits par l'homme. Cette transformation du rapport au risque qui est d'en normaliser la production en le présentant dans ce

15 Ces trois temps de l'histoire sociale du risque correspondent plus ou moins à ce que l'on nomme communément d'époque pré-industrielle, industrielle et post-industrielle.

16 U. Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », *op. cit.*, p. 6.

qu'il a de contingent à l'action humaine, tout en limitant les actions productrices de risque au champs technoscientifique, nous conduit au dernier temps de l'histoire sociale du risque qui est celui d'une radicalisation du risque : il devient incontrôlable. L'aporie dans laquelle se trouve la réflexion du point de vue cognitif dans ce dernier moment – « un monde de risques incontrôlables » – se traduit par les difficultés qu'ont les modèles de gouvernance des risques du second moment de l'histoire sociale à s'adapter aux nouveaux types de risques identifiés et par conséquent au nouveau contexte social. Autrement dit, l'identification d'une mauvaise gouvernance des risques en vue d'une réflexion sur les modèles d'actions à mettre en œuvre pour y remédier mobilise en premier ressort le plan cognitif. Toutefois, Beck aborde la question des risques de telle sorte que les deux autres plans se retrouvent d'emblée impliqués dans le constat de l'écueil d'une épistémologie rationnelle. En effet, si elle est dans l'incapacité de répondre aux nouveaux risques, c'est parce qu'elle n'est plus efficiente pour la proposition de modèle de gouvernance régulant l'action productrice des risques qui sont devenus des phénomènes contingents à toute action. La nouveauté des risques contemporains est d'être perçus dans ce qu'ils ont de banal dans le sens où ils accompagnent tout type d'agir quel qu'il soit. Ce constat modifie alors aussi la conception du rôle à jouer par les acteurs dans le cadre de la régulation des risques. Nous reviendrons plus en profondeur sur le développement de ce dernier moment de l'histoire sociale du risque plus tard. Il s'agit ici de surtout saisir que Beck traite toujours les trois plans conjointement et qu'ils s'éclairent mutuellement dans le développement de sa théorie du risque.

2. Les risques physiques

La première époque de l'histoire sociale du risque pouvant être identifiée dans les propos de Beck est celle du risque physique. Les modèles cognitifs adoptés sont ceux de la connaissance causale afin de proposer une gestion des risques techniques qui cherche à protéger physiquement l'homme des menaces. Il est dès lors clair que les acteurs capables de gérer les risques représentent une infime partie de la population. Seuls la communauté des spécialistes ont les connaissances adéquates pour identifier les risques et élaborer des moyens de protections.

Nous commencerons par expliquer ce que nous entendons par « risque physique ». Les particularités que nous leur attribuerons nous permettront de comprendre ensuite pourquoi le modèle cognitif mobilisé dans ce contexte est celui de la connaissance causale et comment elle est appliquée dans le cadre de la gestion des risques. Pour terminer, nous mettrons en évidence que l'attention aux acteurs jugés capable de gérer les risques nous en dit long sur l'organisation sociale de cette période de l'histoire sociale du risque. La finalité de notre texte est de révéler l'enjeu politique ou le rôle téléologique du risque chez Beck.

Notre objectif est de montrer que l'auteur dresse une cartographie de l'organisation politique à travers une analyse croisée du risque.

Le premier moment de l'histoire sociale du risque identifiable chez Beck est celui des catastrophes naturelles. L'auteur établit une nuance fondamentale entre risque et danger. La conceptuelle de danger et de catastrophe naturelle correspond, selon lui, mieux pour décrire ce qui a déterminé les premiers modèles de gestion. Les caractéristiques des menaces et des risques contemporains sont au premier abord très similaires : inexplicabilité et imprévisibilité. Ces deux particularités posent problème tant à la première époque de l'histoire sociale du risque qu'à notre époque (la seconde). Cependant, il s'agit de deux moments différents de l'histoire sociale du risque car l'inexplicabilité et l'imprévisibilité ne s'entendent pas dans le même sens. Ce sont les raisons pour lesquelles Beck distingue clairement danger et risque.

Bien que cette distinction soit récurrente dans ses écrits, il la travaille pour elle-même en 1990¹⁷ lorsqu'il commence à réfléchir la cosmopolitique, dernier moment selon nous de l'histoire sociale du risque. Autrement dit, Beck sent la nécessité de clarifier le danger et le risque lorsqu'il perçoit une confusion possible entre le contexte d'incertitude de la première époque de l'histoire sociale du risque et la dernière. Toute la différenciation entre les deux moments repose sur le sens donné aux caractéristiques déterminants le danger ou le risque à savoir l'inexplicabilité et l'imprévisibilité. En ce qui concerne les dangers, ces deux caractères correspondent surtout à leur impalpabilité. L'homme n'a aucun pouvoir sur ces dangers. Ils arrivent sans qu'aucune décision humaine n'en soit à l'origine. D'ailleurs, la source de ces dangers est souvent attribuée à des agents extérieurs au monde :

« Dans les sociétés prémodernes les dangers étaient attribués à la nature, aux dieux et aux démons. »¹⁸

« Peu importe que les fléaux qui frappent l'humanité – les épidémies, les catastrophes naturelles, la famine, la puissance menaçante des dieux et des démons – soient comparables ou non, par leurs conséquences meurtrières et le danger mesurables qu'ils recèlent, au pouvoir destructeur des grandes techniques modernes. Ils diffèrent fondamentalement des « risques » tels que j'entends ces derniers du fait qu'ils ne relèvent pas de décisions [...] le risque implique des décisions [...] Il diffère des catastrophes naturelles de l'époque préindustrielle par cette origine décisionnelle, laquelle ne se limite jamais cependant à l'individu mais intéresse l'ensemble de la collectivité (politique). »¹⁹

17 U. Beck, « De la société industrielle à la société du risque », in *Revue de sociologie*, 19 (1993), pp. 311-337. [L'article est paru en 1990 dans sa version allemande]

18 U. Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », *op. cit.*, p. 6.

19 U. Beck, « De la société industrielle à la société du risque », *op. Cit.*, p. 312.

Les risques quant à eux impliquent l'intervention de l'homme. Leur caractéristique d'imprévisibilité et d'inexplicabilité découle de ce qu'ils dépendent de décision. L'enjeu alors est de discuter de la décision et non pas des phénomènes comme c'est le cas pour les dangers et les catastrophes naturelles. En ce qui concerne les risques, la gouvernance portera sur les modèles décisionnels alors que pour les catastrophes naturelles la gouvernance a pour but d'expliquer au mieux ce que sont ces phénomènes comportant des dangers. Il s'agit donc de deux contextes d'incertitude bien distincts qui n'en demeurent pas moins en lien puisque le second contexte d'incertitude est en partie déterminé par l'appréhension du premier contexte d'incertitude.

Nous venons de préciser que l'imprévisibilité et l'inexplicabilité des catastrophes révélaient la part d'invisible des phénomènes qui ont pourtant une réelle incidence sur l'intégrité physique de l'homme. Les dangers dérangent pour des raisons très concrètes et visibles que sont les effets qu'ils ont sur la communauté. Cependant, les modèles de gestions déployés à l'époque révèlent que l'inquiétude majeure est ce qui reste invisible c'est-à-dire l'incapacité à prévoir ces phénomènes afin de pouvoir s'en prémunir avant qu'ils n'adviennent. Ainsi, l'enjeu d'une gestion des catastrophes est de se donner les moyens d'anticiper les dangers et de s'en protéger quand ils rentrent dans l'ordre du visible.

Dans ce cadre, on sort d'une compréhension du monde prémoderne où les événements arriveraient sans explication rationnelle. Pour le dire autrement, la loi de la nature se substitue aux volontés surnaturelles. Une solution d'appoint quant aux phénomènes extérieurs et contingents ne suffit plus. Lorsque les catastrophes naturelles sont traitées rationnellement, que l'on cherche à les expliquer et à les anticiper, elles ne sont plus considérées dans ce qu'elles ont d'extrinsèques au monde dans lequel nous vivons et de surnaturelles. Elles deviennent ou sont du moins conçues comme étant appréhendables, explicables et prévisibles. Cette croyance est le biais par lequel débute l'histoire sociale du risque dont la condition de possibilité majeure est l'autoreprésentation de la capacité à agir sur son environnement que se donne l'homme.

Cette distinction qu'effectue Beck est éclairante car elle introduit la nécessité de réfléchir la dimension décisionnelle que comprend le risque. Toutefois, nous privilégierons la terminologie de « risque physique » à celle de « catastrophe naturelle » et de « danger » pour les mêmes raisons avancées par l'auteur. A la différence de Beck, nous ne limitons pas l'intervention d'un processus décisionnel à la production des risques. En utilisant l'expression « risque physique », nous élargissons le champ quant au rôle de la décision. Beck limite le geste décisionnel à la production des risques ce qui correspond à la réalité du

second temps de l'histoire sociale des risques, alors que nous identifions déjà avec l'axe cognitif la prise de décision. Celle-ci se manifeste dans le choix des risques envisagés qui se fait en fonction de ce que la représentation qu'à la communauté d'elle-même. C'est parce qu'elle se vit en tant qu'entité physiquement fragile, qu'elle s'inquiète à l'idée que des phénomènes physiques puissent la mettre physiquement en péril. En outre, la terminologie de « catastrophe naturelle » renvoie encore l'idée que l'on serait dans un monde guidé par des forces surnaturelles. Or, la première période de l'histoire sociale du risque ne va pas dans ce sens du tout. L'idée de la possibilité de connaître la cause des événements qui nous apparaissent, de la maîtrise des phénomènes naturels par la connaissance et d'un pouvoir d'action avant même que les « catastrophes naturelles » n'adviennent est ce qui est ce qui motive la mise en place de structure de gouvernance des risques. Dès lors, le risque convient mieux car il comprend le fait qu'il y a une décision dans les phénomènes considérés en tant que risque et le fait que tous les risques sont intégrés dans une dynamique active qu'est le processus de connaissance c'est-à-dire qu'il n'y a pas de rapport passif à ce qui arrive. Toutefois, à cette époque, le risque est perçu dans ce qu'il a de physique et de naturel. C'est sans doute cela dont Beck voulait rendre compte en employant la terminologie de « catastrophe naturelle ». Pour faire justice à cette précision, nous introduisons alors l'expression de « risque physique ».

Cette distinction sémantique nous permet de dégager les trois axes fondamentaux par lesquels peuvent être abordés les risques : le plan cognitif, praxéologique et politique. Le premier niveau se retrouve dès lors que nous considérons ce qui est perçu en tant que risqué et par conséquent la représentation que l'on se fait des dangers à traiter ou non. La substitution du concept de risque à celui de danger rend compte du plan de l'action car elle assoit l'idée selon laquelle la communauté peut agir sur les risques. Cette idée n'a de consistance que si les hommes se conçoivent dans leur capacité à agir sur ou par rapport à de tels phénomènes. La précision terminologique que nous venons de réaliser ne se limite finalement pas à notifier la diversité des champs par lesquelles Beck aborde le risque. En effet, cette précision que nous effectuons révèle aussi l'interaction de ces différents axes de recherche sur le risque. La perception des risques dépend de la représentation que la communauté a d'elle-même et du pouvoir d'action dont elle se capacite.

La première ère de l'histoire sociale du risque débute sur des questions avant tout d'ordre cognitif qui sont de déterminer les critères de perceptibilité des risques dont la propriété majeure est d'arriver à les anticiper. Ces risques posent problème à l'époque car ils arrivent « sans prévenir ». Le défi est de rendre visible cette part d'invisible caractéristique à l'époque des risques c'est-à-dire

d'acquérir le pouvoir d'anticipation des risques afin de développer des moyens techniques en vue de se protéger des risques avant qu'ils n'adviennent.

« Nous avons appris à répondre aux menaces de la nature externe en construisant des cabanes et en accumulant des connaissances. »²⁰

« La notion de risque inclut la notion de contrôle. [...] Dès que nous employons le mot de risque, nous cal-culons l'inconnu pour le rendre connu et pour le contrôler. »²¹

Comme l'indique la citation, l'objectif de la gestion des risques à cette époque est de contrôler les risques ce qui signifie les anticiper. La capacité d'action dont se dote la communauté passe par le média de la connaissance. Avec elle, les risques seront prévisibles, expliqués et contrecarrés. Agir sur les risques, c'est les prévoir. Autrement dit, le moment cognitif joue un rôle majeur à cette époque dans la gestion des risques car l'accès aux risques est déjà une possibilité de résolution du problème. La perception des risques se fait par le biais de la connaissance car il n'y a d'appréhension des risques que s'ils sont anticipés. Nous pouvons donc affirmer qu'il y a à cette époque une connexion indéfectible entre connaissance et anticipation : connaître, c'est expliquer l'inconnu et par là l'imprévisible, ce qui reste caché derrière ce qui nous apparaît.

Il n'y a de connaissance que si les relations causales n'ont plus de mystères pour nous. La connaissance a alors pour objectif d'établir la relation entre un effet et sa cause afin de pouvoir se protéger contre un effet lors de l'identification de sa cause. Sur le plan épistémologique, une telle conception de la connaissance, révéler les relations causales, et du monde, soumis à des lois causales, jettent les assises du paradigme de rationalité parfaite²² qui déterminera toute l'histoire sociale des risques. Nous qualifierons ce paradigme qu'interroge Beck dans la gestion des risques d'épistémologie « locale » dans la mesure où l'objet de connaissance, les effets/les risques, pour être connu doit être localisable dans l'espace et le temps. Cette localisation est toujours physique car l'objet de connaissance pour être expliqué doit répondre à l'exigence de la loi causale ce à quoi ne collent pas les faits sociaux soumis à une indétermination sociale. En outre, l'objet de connaissance est conçu comme étant dégagé de toute interférence subjective : il est étudié pour lui-même.

20 U. Beck, *La société du risque*, *op.cit.*, p. 17.

21 U. Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », *op.cit.*, p. 6.

22 Beck parle en terme de « modernité » par opposition à la « modernité réflexive ». Cf. U. Beck, *La société mondiale du risque*, *op. cit.*, p. 22 : « A la modernisation *dans* les cadres de la société industrielle vient se substituer une modernisation *des prémisses* de la société industrielle. [...] Nous aurons à nous occuper longtemps de cette distinction entre modernisation *de la tradition* et modernisation *de la société industrielle*, ou, en d'autres termes, entre modernisation *simple* et modernisation *réflexive*. ».

L'analyse croisée réalisée par Beck débouche sur la croyance d'une appréhension désengagée sur le réel et rend du coup obsolète un tel paradigme et en révèle les limites. L'accès aux risques et donc à l'objet de connaissance est toujours intéressé et orienté en fonction de critères subjectifs : on veut connaître les phénomènes naturels car ils ont une incidence sur notre mode de vie et peuvent mettre en péril l'intégrité physique de la communauté. Une épistémologie locale n'intègre pas ces paramètres parce qu'elle se concentre sur ce qui est visible, les effets. Elle se perd dans la recherche des lois causales. Nous reviendrons sur cette limite lors du dernier moment de l'histoire sociale du risque où elle prendra plus de consistance. Pour l'instant, nous pouvons déjà affirmer que nous avons à faire à la mise en place d'une épistémologie locale dans le sens où ce qui occupe la communauté à cette époque ce sont les effets immédiats, localisés dans le temps et dans l'espace. Toute connaissance n'a de long terme que l'anticipation qu'elle peut effectuer des effets physiques d'une cause.

Beck met en évidence qu'une attention d'ordre cognitif a lieu lorsque la question de la gestion des risques se pose. Cette analyse de l'axe cognitif donne lieu à une réflexion que nous pouvons qualifier d'épistémologie sociale en ce sens que traiter des modèles d'appréhension des risques, connaissance causale, révèle un arrière plan épistémologique qui a une incidence sur l'action. Nous qualifierons l'épistémologie que nous dégagons ici d'épistémologie de la localité. D'ailleurs, ce paradigme qu'on identifie chez l'auteur à partir d'un travail sur l'axe cognitif n'a d'intérêt que pour ses conséquences praxéologiques, les modèles des gestions déployés. Car, au final, l'essentiel de la réflexion de l'auteur porte sur l'action. Autrement dit, le niveau épistémologique est directement travaillé en relation avec ses implications sur le plan de l'action, praxéologique. Qu'en est-il de l'action pour cette première période de l'histoire sociale du risque ?

Comme l'affirme Beck, les premiers modèles d'actions se déclinent sous le mode de la connaissance et de la technique – « en construisant des cabanes ». La connaissance est à la fois un moyen d'accès aux risques et une manière d'agir sur les effets ou plus exactement en fonction des effets. L'anticipation des risques n'est pas suffisante pour se protéger des risques. Il faut en plus développer des moyens techniques pour nous prémunir des effets. D'ailleurs, la prévision des phénomènes, la connaissance de la chaîne causale, n'a d'impact que si elle est agrémentée d'une action par rapport aux phénomènes quand ils adviennent. Ceci nous conduit à qualifier les modèles de gestion des risques de l'époque technique. De fait, l'épistémologie locale manifeste un rapport d'ordre cognitif au monde dont l'action est aussi imprégnée. Toutefois, la connaissance scientifique, de la loi causale, que nous dégagons au niveau cognitif, est technique lorsque nous nous situons au niveau praxéologique dans la mesure où

les connaissances sont directement mobilisées en vue d'une finalité instrumentale qu'est la production d'outils pour se protéger.

Jusqu'à présent, nous avons dégagé avec l'auteur une constante quant aux risques : la nécessité de connaissance. Tant l'appréhension des risques que la gestion des risques mobilisent la connaissance qu'elle soit scientifique ou technique. Dès lors, la responsabilité de la gestion des risques est laissée aux acteurs ayant les connaissances scientifiques et techniques pour s'en charger. Autrement dit, la communauté ne se perçoit pas dans sa capacité à gérer les risques c'est-à-dire que ses membres ne se conçoivent pas en tant qu'acteurs du risque. Se constitue alors une communauté restreinte, celle des spécialistes, lesquels ont le savoir requis pour traiter le risque, qui est investie de la capacité à agir. Le désengagement de la communauté dans son ensemble vis-à-vis des risques ne résulte pas simplement des modèles cognitifs et de gouvernances adoptés mais de la représentation que la communauté a d'elle-même. C'est parce qu'elle se vit d'abord comme une entité physique qu'elle n'envisage de risque que physique.

Étant donné que les risques sont physiques, ils sont extérieurs à la communauté dans ce qu'elle a de social. Ils sont alors isolables et traitables en dehors de la communauté. Cette dernière ne craint que pour sa vie physique et non sociale ; ce qui explique en partie pourquoi la totalité de ses membres ne se mobilise pas en tant qu'acteur par rapport aux risques. A cela, nous devons additionner que les phénomènes physiques à l'époque ne sont accessibles tant pour les appréhender que pour s'en prémunir que par le média de la connaissance. Dès lors, l'organisation sociale qui s'établit repose sur ces présupposés ce qui signifie que le risque et sa gestion reviendront à la communauté des spécialistes ayant les connaissances nécessaires pour s'en occuper.

De cette première ère de l'histoire sociale du risque, nous retenons qu'elle engrange une épistémologie de la causalité, que nous avons qualifiée de locale, une gestion technique des risques et une organisation sociale fragmentée selon les membres capables d'agir, les spécialistes ayant les connaissances requises, et ceux qui ne le sont pas. Cette brève synthèse met l'accent sur les différents éléments qui détermineront toute l'histoire sociale du risque ; plus encore, elle soutient notre hypothèse qui est d'insister sur la nécessité de réaliser une analyse croisée des risques c'est-à-dire de travailler les trois axes conjointement, cognitif, praxéologique et politique, si tant est que la finalité soit de réfléchir l'effectivité des modèles d'actions à déployer.

3. Les risques techniques

Alors que l'action était conçue *a posteriori*, système de protection en vue de l'avènement d'un risque, la seconde ère de l'histoire sociale du risque est marquée par un geste plus entreprenant qui est de chercher à altérer la relation causale afin d'éviter que les risques deviennent avérés. Cette transformation du rôle de l'action technique mène à un nouveau contexte d'incertitude qui ne correspond plus à ce que Beck nomme les « catastrophes naturelles ». A présent, les risques sont produits par l'homme. Face à cette nouvelle réalité, le modèle de gouvernance est repensé en fonction de ces nouveaux risques qui sont le fruit de l'action humaine. Nous verrons qu'à ce stade, l'axe praxéologique, la gestion des risques, est réfléchi en terme procéduraliste ce qui entraîne une réaffectation des rôles des acteurs en fonction des pôles de compétences.

Cette seconde époque de l'histoire sociale du risque, dans laquelle nous vivons encore en partie, est emblématique de la radicalisation des choix en terme cognitif, praxéologique et politique qui ont été fait lors de la première ère de cette histoire. Le passage à une nouvelle ère s'explique chez Beck par la transformation de la pratique de ceux qui étaient initialement les gestionnaires des risques. Du statut de « protecteur », ils passent à celui de « décisionnaire des risques ». A présent, ils ont la capacité de mettre la communauté dans son ensemble en péril ; c'est pourquoi l'auteur privilégie, pour analyser cette période, l'axe praxéologique. Toutefois, le déplacement d'une action technique en vue d'une gestion des risques à une action technique expérimentale productrice des risques n'est manifeste que s'il on prête attention aux deux autres axes de recherches que sont celui du cognitif et politique.

La porte d'entrée pour expliciter cette période est, selon nous, celui de l'action alors que, dans la section précédente, il s'agissait de celui de la connaissance, du cognitif. Pour comprendre le nouveau contexte dans lequel nous nous situons, il faut identifier les risques auxquels nous sommes confrontés. Ces derniers sont produits par l'homme c'est-à-dire qu'ils résultent d'une transformation de l'action ou du moins de l'objectif de la gestion des risques de la première période. A l'origine, on cherchait à se protéger techniquement des risques par le biais de connaissance causale. A présent, la technique en tant qu'action recouvre une toute autre réalité car elle veut répondre à un idéal qui n'était pas celui de la période précédente : le risque zéro et la constitution d'un contexte de certitude.

Dans cette perspective, l'action technique ne se base plus sur des assises de connaissance mais de compétence dans le sens où elle se veut actrice des risques en tant que tel. Pour le dire autrement, la technicité utilise la connaissance en vue d'altérer la réalité à laquelle elle a à faire en fonction de l'objectif qu'elle s'est fixée. Qu'est-ce à dire ? Les anciens gestionnaires des risques voulant répondre à ce qu'ils pensent être une demande sociale, l'avènement d'un contexte de certitude, développent de nouveaux champs de compétences qui

dépassent les connaissances sur le monde. Ils tentent de modifier le monde en interférant sur les relations causales. Au lieu, de se protéger avant que le risque soit avéré, ils préconisent l'idée de la prise du problème à sa source c'est-à-dire d'éviter l'effet en prenant en charge la cause ou encore en altérant la relation causale. Cette nouvelle pratique comporte différents déplacements non envisagés par les acteurs eux-mêmes.

Le premier déplacement, que nous identifions, est que ces acteurs répondent à une demande sociale, à un idéal social, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une telle finalité plonge les anciens gestionnaires des risques dans la communauté, fait d'eux de réels acteurs sociaux bien qu'ils persistent à se vivre dans les anciens cadres. Dans la première ère de l'histoire sociale du risque, nous avons mis en évidence, avec Beck, que les gestionnaires des risques, les acteurs, étaient externes à la communauté car ils avaient en charge des risques qui lui étaient extérieurs, physiques. Cette prétention n'est plus tenable dès lors que les acteurs cherchent à rejoindre un idéal social dans le sens où leur finalité n'est plus de protéger l'intégrité physique de la communauté mais de créer un environnement de certitude à laquelle la communauté aspire. Autrement dit, les anciens acteurs du risque doivent satisfaire à l'idée d'une équivalence du progrès technique et social. Le rôle qui leur est nouvellement assigné est qu'en tant qu'acteur du risque, leur pratique, la technique, fait partie intégrante du progrès social et qu'ils ont à œuvrer dans ce sens.

Non seulement, les techniciens deviennent de réels acteurs sociaux mais en plus cette nouvelle exigence à leur égard les conduit à modifier leurs pratiques. Les moyens de protection par rapport aux risques avérés ne sont plus suffisants et ne permettent pas de produire le contexte social de certitude que l'on attend d'eux ; c'est pourquoi, ils expérimentent la nature afin de l'altérer. Ce faisant, ils perdent leur statut de gestionnaire du risque car ils deviennent de réels acteurs du risque dans le sens où ils en sont les producteurs. Le problème est qu'ils ne perçoivent pas ce changement de rôle ce qui explique toute la littérature philosophique sur le sujet : Jonas, Ellul, Beck, etc.

La perspective de satisfaire à une demande sociale pousse les anciens gestionnaires des risques à mobiliser la technique et la connaissance pour créer un environnement auquel aspire la communauté. Pour ce faire, ils cherchent à altérer la chaîne causale en vue d'éviter les effets avant qu'ils n'adviennent. Cette intervention dans la nature est source de nouveaux risques. Ceux qui se conçoivent comme les gestionnaires des risques deviennent alors des acteurs du risque, des producteurs de risques. Un nouveau modèle de gouvernance doit être trouvé pour pallier cette illégitimité dans laquelle se trouvent les anciens gestionnaires du fait qu'en expérimentant la nature, ils produisent des risques.

Avant d'aller plus loin sur la nécessité d'un nouveau système de régulation des risques, récapitulons les trois déplacements que nous venons d'exposer. Le premier concernait l'internalisation des anciens gestionnaires des risques au sein de la communauté c'est-à-dire qu'ils jouent tout à coup un rôle social. Le second était de mettre en évidence que cette nouvelle exigence les pousse à modifier leur pratique ce qui entraîne dès lors une transformation de leur rôle quant aux risques. Alors qu'ils étaient les réels acteurs de la gestion des risques et que leur pratique technique était le seul modèle de gouvernance des risques, ils deviennent autant que leur action le nouveau contexte d'incertitude. Autrement dit, l'action radicalisée, passage de la protection à l'altération, n'a plus rien à voir avec un modèle de gouvernance ; au contraire, elle produit le contexte d'incertitude. De part ce fait, elle requiert elle-même d'être régulée. La gestion des risques devient l'action à réguler car elle est risque, prise de risque. Cette nécessité est le troisième déplacement que nous identifions.

Au niveau de l'histoire sociale du risque, ce dernier déplacement correspond à une nouvelle strate qui est le passage d'un contexte d'incertitude à un autre. La naturalité du monde n'est plus ce qui pose problème ; ce qui est concerné à présent, c'est la décision humaine. L'altération de la nature, de la réalité dans laquelle nous vivons, résulte de deux choix : satisfaire l'idéalisation d'un monde sans risque et, plus concrètement, l'usage de la technicité. C'est la raison pour laquelle Beck distinguait les risques physiques, dangers et catastrophes, des risques contemporains. Les premiers sont alors que les seconds résultent de choix et de décisions. S'il y a nécessité de régulation pour les seconds risques, elle n'a plus rien à avoir avec les phénomènes mais avec les décisions. Avant d'entamer ce débat, nous devons comprendre pourquoi l'altération de la nature est productrice de nouveaux risques et, de ce fait, la nécessité d'un modèle de gouvernance adéquat à ce contexte d'incertitude.

Beck n'établit en aucun cas une corrélation entre l'usage de la technique et un jugement moral. La technicité n'est pas un problème en soi pour l'auteur. La difficulté se situe ailleurs. Elle est dans les conséquences de l'action des experts c'est-à-dire la production de risques auxquels nous n'avions pas à faire auparavant. L'altération de la nature a des effets non escomptés et qui sont difficilement gérables car ils sont imprévisibles et inexplicables. Ce couple conceptuel prend une toute autre dimension ici. En effet, lorsque les techniciens/scientifiques s'investissent de la mission d'altération de la relation causale, ils agissent à tâtonnement, ils expérimentent. Il n'y a aucune certitude quant au résultat. D'ailleurs, leur pratique est agrémentée d'une étude statistique des risques potentiels. La décision d'entreprendre ou non une action repose sur cette évaluation. Toutefois, sous couvert d'une connaissance imprécise des conséquences des actions sur la nature, Beck ne réitère pas le geste du premier moment de l'histoire sociale du risque. Il n'est en aucun cas question de

prétendre que le manque de connaissance soit la cause de la production des risques. Ce piège dans lequel tombe les producteurs des risques est ce qu'essaye de déjouer toute une génération de penseurs et d'éthiciens.

La donnée totalement neuve, qui si elle n'est pas perdue de vue, nous évite de tomber dans le travers suivant : ce sont des décisions d'action à finalité sociale – un monde de certitude – qui produisent les risques. La connaissance n'est plus le média par contre la technique l'est c'est-à-dire l'usage de la connaissance, de la nature, en vue de buts qui lui sont extrinsèques. Cependant, la substance du problème ne se situe pas dans les compétences techniques mais dans la possibilité qu'ont les techniciens à faire des choix qui ont une incidence sociale. Les nouveaux risques outrepassent en réalité le champ technique et scientifique. Voilà le réel enjeu des nouveaux risques. Etant donné les finalités qu'elle cherche à atteindre, la pratique technique produit de nouveaux possibles sociaux et par conséquent en obstrue d'autres. C'est de ce type de décision dont il est question dans cette seconde ère de l'histoire sociale du risque. L'altération des chaînes causales ou de la nature a des impacts sociaux non mesurés par les techniciens s'obstinant à se réfléchir dans les anciens cadres de références. A présent, leur action n'a de technique que la méthode ; pour le reste, elle est sociale tant dans sa finalité que dans ses conséquences. Autrement dit, la nouveauté des risques est qu'ils sont sociaux.

Les raisons pour lesquelles les techniciens ou les scientifiques ne se déplacent pas quant à leur pratique est qu'ils coïncident encore avec une épistémologie locale ne leur permettant pas de traiter hors des champs qu'ils s'assignent. Les risques ne sont pas perçus dans leur dimension sociale car les producteurs de risques restent cantonnés dans le cadre de compétence qui leur est propre. Ainsi, l'évaluation réalisée avant la prise de décision se fait exclusivement dans le domaine dans lequel l'action va être posée. Des études détaillées sur la répercussion de l'emploi des organismes génétiquement modifiés sont effectuées dans le domaine médicale, biologique et chimique sans pour autant prendre en considération les transformations économiques, anthropologiques ou des cultures agraires locales qu'une telle orientation sociétale pourrait susciter. En termes beckéens, il s'agit des « conséquences secondaires » ou « effets induits ».

L'imprévisibilité à laquelle nous avons à faire ici est tout aussi sociale que scientifique/technique. En réalité, l'imprévisibilité est purement sociale dans la mesure où l'action technique est elle-même sociale. Le pouvoir de prise de décision sur l'orientation du monde dont elle s'est dotée fait de l'action technique une action sociale puisqu'elle a le potentiel dans les choix qu'elle pose d'ouvrir ou de fermer des possibles. Un tel constat n'est réalisable selon Beck que si l'on s'extrait d'un paradigme de la localité. Car, une telle épistémologie est l'entrave majeure à la perception de ce nouveau contexte. En

effet, une épistémologie locale ne permet pas de percevoir des risques autres que physiques, visibles et localisables.

Ainsi, les « effets induits » ne sont pas pris en considérations puisqu'ils ne correspondent pas aux critères de visibilité et de localité temporelle et physique. Ils touchent généralement différents champs disciplinaires ce qui n'est pas escomptés par les praticiens puisqu'une telle épistémologie a pour particularité la segmentation des domaines. La connaissance est envisagée dans la particularisation des problèmes et la spécialisation des champs de compétences. Les objets d'études ne sont pas traités dans leur complexité c'est-à-dire dans leur multidimensionnalité. C'est la raison pour laquelle les praticiens acquièrent le statut d'expert et pour laquelle ils n'anticipent pas les conséquences des décisions qu'ils prennent dans d'autres domaines que celui dont ils sont les experts. Ce schéma implose, selon Beck, lorsque les effets induits entrent en ligne de compte ou quand ils adviennent.

Dès lors que les risques sont perçus à partir de leur impact social, les experts perdent leur légitimité de gestionnaire de risque. Ils sont alors conçus comme des producteurs de risque dont la pratique doit, par conséquent, être régulée. Bien que le paradigme localiste ne vaille plus pour la perception des risques, il n'en demeure pas moins qu'il serve d'assise pour la gestion des risques. De fait, les modèles préconisés, à cette période de l'histoire sociale du risque, sont d'ordre procédurier. La finalité est de réguler l'action des techniciens en fonction de principe de précaution c'est-à-dire que les choix posés ont à répondre à une exigence d'évaluation des risques. Autrement dit, l'abstention est de mise si les conséquences anticipées n'ont rien de certain. On reste du coup dans un paradigme localiste à plusieurs égards.

D'abord, la croyance selon laquelle le manque de connaissance est à l'œuvre dans la production des risques est toujours d'actualité. Ensuite, connaître, c'est encore anticiper et révéler les différentes relations causales. Pour terminer, l'action se veut solution. La sortie du paradigme localiste n'est faite qu'à un niveau très restreint qui est celui de la perception des risques. Dans le domaine de l'action, nous nous situons toujours dans les anciens cadres de références. Car, l'idée véhiculée par le principe de précaution est que la régulation de la procédure de prise de décisions des producteurs de risque s'effectue en fonction de l'anticipation possible des conséquences de cette prise de risque. Toutefois, cette régulation de la pratique est d'ordre éthique et procédurale dans la mesure où elle ne remet pas en cause l'organisation sociale en tant que telle. Les procédures ne sont pas réfléchies sous leur angle politique. Tout l'enjeu à cette période de l'histoire sociale du risque est de proposer un système de décision cadré par des instances décisionnelles extérieures. Les experts scientifiques ou techniques sont considérés dans leur incapacité à autoréguler leur propre

pratique ce faisant ils ont besoin d'un garde fou externe à leur pratique. Ce dernier serait l'expert en éthique qui a accès à l'aspect social des risques et dont il devient le garant.

Nous qualifions cette nouvelle mouture de la gouvernance des risques d'éthique et de procédurale pour plusieurs raisons. Elle est éthique car les experts en gouvernance s'assignent le rôle de protecteur du bien commun. Ils cherchent, tout comme les experts en science et en technique, à satisfaire des exigences d'une idéalité du monde. Les objectifs poursuivis et les processus d'évaluation des décisions répondent au besoin qu'ils pensent être ceux de la communauté sociale : ils protègent la société. Le principe de précaution est le leitmotiv de leur action, du type de gestion des risques qu'ils proposent. Ce dernier principe s'applique dans ce qu'elle a de plus procédurale qui est la convocation d'expertise ou comité d'évaluation des risques. Les rapports rendus servent de base à la prise de décision de prise de risque ou non. Ceci n'a encore rien de politique puisqu'aucune place n'est laissée à la réflexion des acteurs mobilisés, au principe de convocation ou même au type d'action déployée. Dans ce contexte, seule la rigidité des procédures ou des critères du principe de précaution sont discutées. Le présupposé de solution unique et de concordance expert -décision restent dans l'ombre. Autrement dit, la question du risque en tant qu'enjeu politique, de mise en abîme de la communauté, n'est pas soulevée. En outre, le type d'action en ligne de mire dans le cadre de la régulation est techno-scientifique. Le bien commun qui est alors « protégé » par les experts de la précaution, éthiques, se limite à une forme de risque très particulière qui est, au final, encore physique. Aucune réflexion n'est, à cette époque de l'histoire sociale du risque, initiée sur les autres formes de risques : les risques liées aux décisions juridiques, économiques, culturelles, au principe de précaution lui-même, etc. Ceci confirme qu'à ce stade, le risque n'est pas présagé à partir de son incidence politique et par conséquent de sa dimension téléologique.

L'analyse de l'action, du nouveau type de gouvernance des risques, nous a mené à relever qu'une nouvelle forme d'acteur voit le jour : les experts. Nous ne parlons plus en terme de spécialiste car il ne s'agit plus de connaissance ici mais de compétence et de savoir technique/ savoir-action. Les experts sont de toutes sortes. D'ailleurs, les gestionnaires des risques sont des experts en éthique comme nous l'avons vu plus haut. La communauté se démultiplie en une multitude de niche de communauté d'experts qui ont raison des décisions lesquels sont prises sur base d'expertise technique d'abord – ce qui inclut le droit, l'économie, la politique, etc. - et éthique ensuite c'est-à-dire une expertise des limites à ne pas dépasser au niveau des biens communs. Cette démultiplication des niches d'experts ne mène pas à un débat public, au contraire, elle enferme le processus décisionnel dans les carcans procéduriers :

certaines critères²³, établis par la communauté d'expert éthique, ont à être respectés par les autres communautés d'expert sans pour autant réfléchir aux critères eux-mêmes. La complexification, la diversification, des expertises résulte de la radicalisation du paradigme localiste. Poussé à ses extrêmes retranchements, ce paradigme procède à une segmentation sociétale qui outrepassa les cadres cognitifs.

Cette lecture de Beck à partir des trois axes de recherches nous permet de mettre en exergue la normativité des trois niveaux. Lors de la première ère de l'histoire sociale du risque, nous avons observé que le niveau cognitif était normatif car il déterminait l'action et l'organisation sociale. A présent, nous avons pu constater la normativité au niveau praxéologique dans les conséquences qu'elle produit en termes cognitifs – la perception des risques requiert un autre paradigme – et de l'agencement politique – démultiplication des niches d'acteurs.

4. Les risques politiques.

Le troisième moment de l'histoire sociale du risque est celle de « la société mondiale du risque »²⁴. L'entrée dans cette période est initiée, selon Beck, par la communauté dans son ensemble car elle s'éprouve en tant que risquée. Jusqu'ici, le risque concernait surtout la dimension physique et technique de la communauté. Elle avait alors imputé la responsabilité de la gestion des risques à des sous-communauté. A présent, le lien social et la potentialité politique de la communauté sont perçus comme risqués. Les risques sont dès lors de type politique ce qui explique que le fil rouge de l'analyse de cette période est l'axe politique. La transformation majeure de cette époque se problématise à partir des acteurs car, si la nouvelle perception des risques vient du déplacement des membres de la communauté : ils se représentent dans leur capacité à gérer les risques dans le sens où ces derniers touchent aux possibles de la communauté en tant que communauté politique. La « société mondiale du risque » se qualifie aussi en terme d'ère de la cosmopolitique. Toutes les dimensions de la vie sont potentiellement touchées par le risque ce qui implose l'ancienne critériologie de la gestion des risques : la gestion des risques ne repose plus sur les segmentations temporelles, spatiales (géographiques) et disciplinaires. Tout le monde et tout est gagné par le risque ce qui requiert alors une prise en charge globale et cosmopolitique.

Un tel déplacement a des répercussions sur le plan praxéologique et cognitif. La position de l'expert en tant que gestionnaire de risque ne tient plus. Certes, ils restent des experts. Cependant, ce statut n'est plus doté d'une légitimité politique quelconque. Le rôle de l'expert change puisqu'il est déchargé de la

23 Nous faisons référence ici aux critères d'acceptabilité des risques.

24 U. Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », *op. cit.*, p. 4.

responsabilité de la décision de la prise de risque. Si ces strates politiques sont mises à mal, c'est aussi parce que l'on passe, selon Beck, à l'ère où la connaissance causale et technique n'est plus tenable. Le modèle cognitif préconisé ici est celui de la « connaissance incertaine ». L'attention n'y est plus portée à l'idéal de certitude mais à la potentialité de la communauté. Se posent, à cette période, les questions du choix des possibles que s'offre la communauté en tant qu'entité politique.

La prise en charge du risque par tous les membres de la communauté a lieu dès le moment où le voile sur les conséquences secondaires est levé. En réalité, les effets induits sont ce qui avait motivé, lors de la période précédente, l'aménagement de dispositif de régulation de l'action technique. La différence ici est que les conséquences secondaires ne se limitent plus aux effets technoscientifiques c'est-à-dire que les champs potentiellement touchés sont élargis. Les interventions dans la nature ou les avancées technoscientifique sont envisagées tant à partir de leur répercussion physique (les conséquences biologiques et chimiques de la modification génétique des organismes) que politique (les effets non prévisibles des ogm sur les formes de vie). L'attention portée à l'impact politique des décisions technoscientifiques et éthiques, le choix des biens communs à préserver, suscite un vif intérêt qui souvent se manifeste, selon Beck, sous la forme de controverse publique et médiatique.

Les conséquences secondaires se font de plus en plus visibles notamment avec les crises financières à multiplication, les controverses scientifiques portant par exemple sur les ogm, le clonage et les nanotechnologies voir même les polémiques occasionnées par une charte universelle des droits de l'homme. Les polémiques d'experts quant à l'anticipabilité des effets et de leur tolérabilité rendent publique l'incertitude dans lequel se font les prises de décisions. L'incertitude dont il est question ici est totale en ce sens qu'elle se situe au niveau du pouvoir de la décision elle-même. Les controverses et les effets induits visibles révèlent la difficulté avec laquelle une décision peut être politiquement motivées et justifiées. Bien qu'elles soient défendables techniquement, elles ne le sont plus politiquement car elles sont remises en cause par les pairs. Autrement dit, la segmentation des champs d'expertise est poreuse. Les décisions prises au sein d'un domaine particulier ont des répercussions sur d'autres domaines d'expertises qui ne sont pas nécessairement anticipés et perçus par les décisionnaires. Ce sont ces effets induits qui occasionnent des polémiques d'experts dans l'espace publique. Les crises quant à elles résultent et manifestent le vide politique dans lequel nous nous situons.

En effet, il y a des crises quand aucune communauté d'expert en place n'est capable de prendre en charge les conséquences secondaires soit parce qu'ils n'ont pas les compétences pour le faire, soit parce qu'ils ne le perçoivent pas et

soit parce qu'ils n'en ont pas la responsabilité. Les effets induits résultant de décision d'experts en tout genre révèlent donc le vide structurel propre à une communauté qui ne s'est pas éprouvée dans sa dimension politique. D'un point de vue positif, la perception des conséquences secondaires, laissées pour compte par les diverses niches d'experts, débouche sur une réflexion de type politique sur les risques. Ces derniers jouent un rôle mobilisateur au sein de la communauté. Des débats ont lieu dans l'espace public au sujet des avancées technoscientifiques, des orientations économiques et juridiques ; plus encore, de nouveaux risques voient le jour. Trois éléments se dégagent ici.

Dans un premier temps, l'intéressement pour les risques n'est pas limité aux niches d'experts. Les membres de la communauté s'investissent de cette mission qui est de s'interroger sur les décisions quant aux risques car ils perçoivent les conséquences secondaires qui ne sont pas prises en compte par les experts. Ces derniers sont contraints par leur fonction sociale qui est de donner un avis averti dans le domaine de compétence qui leur est propre ; c'est pourquoi ils n'anticipent pas les effets induits. Autrement dit, Beck n'invective pas les experts en tant que tels. La manière dont ils procèdent pour instruire un dossier n'est pas problématique ; par contre, le pouvoir de décision qu'ils acquièrent via l'instruction d'un dossier lui est à interroger car il s'avère inefficace étant donné la limite des domaines d'expertises. L'opinion publique se réapproprie le pouvoir de décision sans pour autant évacuer totalement la nécessité du rôle de l'expert. En réalité, la fonction de l'expert est à présent de remettre des dossiers instruits qui alimenteront les discussions et aideront à la prise de position et de décision de l'opinion publique.

Dans un second temps, l'intérêt de l'opinion publique quant aux risques éveille l'attention des experts politiques (les institutions), technoscientifiques, juridiques etc. quant à des risques non perçus par les anciens gestionnaires des risques. Ces nouveaux risques sont d'ordre politique ; ils concernent l'orientation que la communauté veut se donner c'est-à-dire que prendre un risque équivaut à sélectionner des possibles. La communauté se définit et se choisit lorsqu'elle prend des risques, c'est la raison pour laquelle le risque est politique et que l'auteur qualifie cette ère de « société mondiale du risque ». Nous pourrions même affirmer que la communauté est risquée. Elle se risque dans ce qu'elle est à chaque orientation qu'elle prend. Cette dimension du risque n'est pas prise en charge par les experts voir non perçue. La tâche que s'assigne l'opinion publique est justement d'attirer l'attention sur cette dimension fondamentale du risque et c'est en cela que l'opinion publique est l'instance, à notre époque, qui signale l'existence de nouveaux risques.

Dans un troisième temps, la société mondiale du risque voit émerger de nouveaux types d'acteurs du risque et donc politique. Dès lors que l'opinion

publique s'enquiert de la responsabilité d'attirer l'attention sur les nouveaux risques et d'interroger l'efficacité des processus décisionnels, elle se constitue en tant qu'acteur à part entière. Ce nouveau type d'acteurs, qualifié par Beck d'opinion publique, déstabilise la légitimité politique qu'avaient les experts. Ils perdent leur rôle de gestionnaire des risques alors que l'opinion publique s'essaye dans ce domaine. En effet, l'idée sous-jacente au risque politique est qu'il n'y a pas de gestion du risque possible entendu dans le sens qui lui était assigné à la seconde époque de l'histoire sociale du risque.

La communauté est risquée et risquante. Elle est risquée car c'est elle-même qui se risque. La communauté prend le risque de se risquer. Elle est risquante car chaque action et décision a un impact sur les formes de vie de la communauté. Dès lors, la gestion des risques ne correspond plus à l'élaboration de système de régulation de l'action en vue d'établir un contexte de certitude c'est-à-dire de trouver les solutions qui auraient pour objectif de préserver la communauté telle qu'elle est. Au contraire, l'ère du risque politique est aussi celle de l'incertitude et de la mise en abîme de l'idéal de l'immuabilité de la communauté. Cette dernière s'éprouve à présent dans la radicalité de sa condition la plus propre : l'incertitude. La seule certitude que peut avoir la communauté sur elle-même est l'incertitude de sa modalité d'existence.

Selon Beck, le risque politique est le moment où, au niveau politique, il y a l'émergence de nouveaux types d'acteurs, l'opinion publique, et, au niveau praxéologique, une gestion du risque qui se fait dans de nouveaux lieux et de façon plus politique. De fait, la gouvernance des risques s'effectue au sein de l'espace public avec l'intervention d'acteurs totalement nouveaux que sont les médias, les experts, les contre experts et les acteurs concernés. Les débats publics prennent position sur les risques politiques et leurs critères d'acceptabilité. L'objectif de la gouvernance des risques est alors à la fois d'attirer l'attention sur des risques politiques non anticipés par les experts ainsi que de prendre acte des différentes expertises pour, au final, axer le processus décisionnel sur l'enjeu majeur soulevé par les risques : quelle société souhaitons-nous ? Quelles sacrifices sommes-nous prêts à faire et en vue de quel avenir ? Autrement dit, la gouvernance des risques est le moment où la communauté est réflexive, s'interroge sur elle-même²⁵. Dès lors, gérer les risques ne signifie plus quête de solution en vue de la résolution d'un problème posé par une niche d'experts.

25 Cf., U. Beck, « La dynamique politique de la société mondiale du risque », *op. cit.*, p. 11: « [...] Les problèmes de risque deviennent les préoccupations centrales de la vie quotidienne et des déclarations publiques. Cette société du risque qui prend conscience d'elle-même, cette société du risque " réflexive ", manifeste une dynamique politique entièrement différente ».

Le déplacement politique et praxéologique est conjoint à celui opéré au niveau cognitif. En effet, les effets induits, les conséquences secondaires, ne sont perceptibles que s'il est soutenu par un déplacement cognitif. L'existence de conséquences secondaires témoigne de l'incapacité qu'a le modèle de connaissance, de la seconde période de l'histoire sociale du risque, à anticiper les effets. Autrement dit, la connaissance causale et la connaissance technique ne sont plus de mises ici. Elles ne remplissent plus les buts qu'elles s'étaient fixées : l'explication des phénomènes et leur anticipation. A présent, nous pourrions dire que la connaissance est connaissance de l'incertitude. C'est en prenant en charge l'incertitude qu'elle est connaissance.

Sur un plan d'ordre épistémologique, nous parlerons de l'avènement d'une épistémologie de la globalité à l'opposé d'une épistémologie de la localité. Dans une épistémologie de la globalité, les segmentations disciplinaires, temporelles et géographiques sont annulées. Un tel paradigme, que Beck qualifie de « modernité réflexive », intègre des données non prises en considération dans une épistémologie de la localité. Cette nouvelle épistémologie rend possible une analyse croisée des objets étudiés dans le sens où elle débouche sur la nécessité d'une consultation de différents types d'experts et d'une perspective sur le long terme. Pour le dire autrement, le processus d'évaluation des décisions en terme de risques est réalisé à partir de domaines d'expertises assez divers étant donné que l'impact d'une décision se ressent dans tous les champs de la vie et de la communauté. En outre, une épistémologie de la globalité attire notre attention sur les proportions que peuvent prendre les risques : les effets ne sont ni limités dans le temps ni dans l'espace comme en témoigne les déficiences thyroïdiennes chez les femmes suite à Tchernobyl. Qualifier cette épistémologie de « globaliste » a tout son sens car elle ne pense plus l'objet de connaissance dans son particularisme disciplinaire, temporel et spatial. La localisation n'est plus de vigueur pour connaître. A partir de ce nouveau paradigme, la connaissance se complexifie car l'objet à connaître se situe au croisement de différentes sphères d'expertises. Dans le cadre du risque, la connaissance est incertaine en ce sens où l'anticipation des effets d'une action n'est plus possible puisqu'elle relève de la dimension politique. Cette complexité que révèle les risques à partir de l'attention à leur dimension plus proprement politique est la raison pour laquelle Beck qualifie cette période tant de société mondiale du risque que de la cosmopolitique. A présent, la politique est à la fois mondiale et globale – elle intègre toutes les sphères de la vie de la communauté.

La dernière ère de l'histoire sociale du risque que nous identifions chez Beck est celle de la cosmopolitique. C'est le moment où la communauté s'éprouve comme risquée et en tant qu'entité politique. Dès lors, la diversification des pôles de décisions et de gestions des risques selon les domaines d'expertises implose car les membres de la communauté se sentent acteurs de leur destin et

de celui de la communauté. Un tel déplacement au sein du niveau politique entraîne une transformation de la modélisation de l'axe praxéologique : la gestion des risques n'est plus la proposition de solution optimale. A présent, la gouvernance des risques est politique ; il s'y joue et s'y discute l'avenir de la communauté. Le risque politique ne laisse pas de place à la certitude ce qui met à mal les systèmes de connaissances basés sur ce principe à travers sa capacité d'anticipation des événements. Au contraire, le propre de la connaissance à l'époque de la cosmopolitique, c'est d'être connaissance de l'incertitude. L'épistémologie de la globalité permet d'en rendre compte car elle inclut la nécessité d'un décloisonnement disciplinaire, temporel et spatiale. Ce geste met alors en évidence que toute prise de décision est un choix qui sera toujours partiellement informé en partie. Cette caractéristique est ce qui est lié risque et décision et en fait un enjeu politique majeur. Décider de prendre une décision et de poser une action, c'est déjà prendre un risque politique. C'est la raison pour laquelle Beck nomme cette période de société mondiale du risque et de l'ère de la cosmopolitique.

5. Conclusion

L'intérêt de la théorie du risque de Beck est de révéler le réel enjeu politique du risque et le caractère incontournable qu'est le risque pour une réflexion sur la démocratie et le politique. Toutefois ceci n'est possible que si, au sein de l'analyse du risque, une attention est portée tant sur l'axe cognitif – qu'est-ce qu'un risque ?, l'axe praxéologique – la gouvernance des risques – et pour terminer l'axe politique – les acteurs ainsi qu'à leurs interrelations. De fait, l'objectif de la mise en exergue de ces trois axes est de montrer que les orientations prises à un niveau ont des impacts normatifs sur les autres niveaux en ce sens où une prise de position cognitive détermine le type de gouvernance et d'acteurs mobilisés et, à terme, la représentation que la communauté a d'elle-même.

Cette lecture de Beck, que nous défendons, rend compte de l'originalité de son travail. Lorsque l'auteur aborde la question de la gestion du risque, il ne se limite pas à rechercher les modèles de régulation et de dispositifs en vue de solution optimale. Son but est tout autre. Beck cherche réellement à réfléchir l'action politique dans toutes ses dimensions. Une théorie du risque lue conjointement à une théorie de la cosmopolitique offre la possibilité de traiter l'action politique à partir des acteurs, des types d'acteurs mobilisés, des communautés décisionnels, de la configuration politique se dégageant et de la légitimité politique etc. Gouvernance des risques signifie alors, chez Beck, gouvernance des possibles que la communauté veut s'offrir tant dans l'action – quel type d'action et comment la mettre en œuvre ? ; tant au niveau des acteurs – qui se mobilise et pourquoi ? – ; tant qu'au niveau du type de communauté

auquel aspire – la représentation qu'elle a d'elle-même. Le risque politique est le moment réflexif et téléologique : la communauté y est en chantier et s'éprouve comme tel ; avec le risque, la communauté se vit comme à devenir.

Le risque politique et la cosmopolitique sont le moment de l'histoire sociale du risque où les membres de la communauté se réapproprient la communauté elle-même, où ils se vivent en tant qu'expérience et s'expérimentant. Autrement dit, les acteurs expérimentent la démocratie c'est-à-dire qu'ils s'expérimentent par les choix de risques qu'ils posent et qu'ils s'éprouvent comme expérimentés par le fait de prendre des risques politiques.